

Le Centre de services scolaire du Fer requiert les services
UNE OU UN TECHNICIEN EN TRAVAUX PRATIQUES
Poste régulier cyclique – 35 heures /semaine

ÉCOLE JEAN-DU-NORD

LIEU DE TRAVAIL

ÉCOLE JEAN-DU-NORD
110, rue Comeau, Sept-Îles (QC) G4R 2J4.

HORAIRE DE TRAVAIL

35 heures semaine du lundi au vendredi

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à assister le personnel enseignant et les élèves dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux pratiques de laboratoire et d'atelier. En plus, elle peut être appelée à effectuer des tâches d'apparitrice ou d'appariteur.

Ce rôle consiste également, avec le personnel enseignant, à s'assurer que les élèves respectent les règles de sécurité lors du déroulement des travaux pratiques, qu'ils utilisent le matériel de façon adéquate et qu'ils recourent aux techniques appropriées.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

En collaboration avec le personnel enseignant, la personne salariée de cette classe d'emplois fait la démonstration, donne les consignes, conseille, guide et surveille les élèves dans le déroulement de travaux pratiques. Elle voit au respect des consignes données et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel mis à la disposition des élèves, notamment les produits dangereux, les outils et les machines-outils. Elle participe à l'évaluation des travaux des élèves. Elle exerce les fonctions de moniteur ou de répétiteur.

En concertation avec le personnel enseignant, elle planifie l'horaire des travaux pratiques et l'utilisation des locaux, du matériel et de l'équipement. Au besoin, elle teste et modifie les projets d'activités pour les élèves et peut en trouver des nouveaux. Elle prépare le matériel, les produits chimiques ou autres et l'équipement requis pour les travaux planifiés.

Elle participe au choix des appareils, des outils, des machines-outils et des instruments; elle en fait également le calibrage, l'entretien et voit à leur réparation; elle tient l'inventaire du matériel et des produits, prépare des bons de commande ou procède aux achats requis pour les travaux pratiques; elle peut effectuer le suivi du budget alloué à son secteur.

Elle voit, selon les normes, à l'identification, à l'utilisation, à l'entreposage et à l'élimination des produits dangereux.

Elle peut participer à l'organisation d'expositions.

Elle peut être appelée à utiliser un ordinateur et les divers logiciels nécessaires à l'exécution de ses travaux; elle effectue des recherches sur Internet. Elle peut être appelée à assister le personnel pour l'utilisation de logiciels propres à son secteur d'activités.

Elle peut être appelée à initier des techniciennes ou techniciens moins expérimentés de même qu'à coordonner le travail du personnel de soutien dans les tâches accomplies par ce personnel relativement à la réalisation de programmes d'opérations techniques dont elle est responsable.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

SCOLARITÉ

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Mi-août 2022

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

La direction de l'école

RÉMUNÉRATION

Déterminée en fonction de la scolarité et de l'expérience :
Entre 24,21 \$ et 32,32 \$ de l'heure+ prime de rétention de 8%

FIN DU CONCOURS

Le 8 août 2022 à midi

FAIRE PARVENIR VOTRE CANDIDATURE À:

Service des ressources humaines
Centre de services scolaire du Fer
Concours No S-22-23-006
30, rue Comeau, Sept-Îles (QC) G4R 4N2
ou télécopieur : (418) 964-2744
ou courriel : rhumaines@csdufer.qc.ca

Ce concours est affiché sur le site WEB du Centre de services scolaire du Fer au www.csdufer.qc.ca

Seules les personnes retenues pour une entrevue recevront une réponse

Le Centre des services scolaire du Fer souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Il applique un programme d'accès à l'égalité pour les Autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.